

Conseil supérieur de l'éducation du 10 octobre 2018

La FNEC FP-FO ne donnera pas de blanc-seing au ministre !

*Conseil Supérieur
de l'Éducation
du 10 octobre*

Au cœur du CSE du 10 octobre, la modification des grilles horaires du CAP et du baccalauréat professionnel.

La FNEC FP-FO a refusé de voter le projet, laissant au ministre la responsabilité de sa réforme.

On peut légitimement craindre que cette modification des grilles horaires soit une mise en musique des démantèlements prévus par la loi dite «pour la liberté de choisir son avenir professionnel» avec le développement de l'apprentissage, de la mixité des publics et des parcours, des campus des métiers.

La FNEC FP-FO a réaffirmé, avec le SNETAA-FO, la revendication portée par la confédération FO : abrogation de cette loi qui menace l'existence même de la formation professionnelle publique initiale, celle des lycées professionnels et qui menace également les diplômes nationaux.

La FNEC FP-FO, avec le SNETAA-FO a fait le constat des évolutions qui répondent, en partie, à ce qui avait été demandé : des grilles annuelles plutôt que par cycles ; la réintégration des heures de PSE, arts appliqués, sciences ; la diminution des seuils à partir desquels le coefficient multiplicateur s'applique même si nous réclamons encore de les baisser ; l'augmentation du coefficient multiplicateur passant de 11,5 à 13,5.

Mais les garanties n'ont pas été données vis-à-vis des revendications légitimes qui demeurent : aucune dégradation des conditions de travail, aucune perte de la DHG par rapport à l'existant, aucune suppression de postes liée à ces modifications de grilles horaires.

FO n'était pas demandeuse de ces textes. C'est pourquoi il a refusé de les voter.

La réponse du ministère à l'intervention de FO n'est pas de nature à rassurer :

Il annonce des suppressions de sections de formation «qui n'insèrent pas » au profit de formations qui «insèrent». Il déclare que les cartes des formations ne sont pas finalisées et qu'en conséquence, les dispositifs de formation des enseignants ne sont pas encore élaborés.

Vœux proposés par la SNUEP-FSU, SNEP-FSU, la CGT éduc'action, SUD education, SNCL et SIES

Vœu n°1 «Nous demandons le retrait de l'ordre du jour du CSE du 10 octobre du projet d'arrêté des grilles horaires CAP et Baccalauréat Professionnel.»

Vœu n°2 «Nous demandons le retrait de l'ordre du jour du CSE du 10 octobre du projet d'arrêté portant création de la spécialité «Métiers du commerce et de la vente » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance.»

28 voix **POUR** : FO, FSU, CFE-CGC, CGT, SUD éducation, Solidaires, UNEF

28 voix **CONTRE** : UNSA, CFDT, FCPE, PEEP

5 **abstentions**.

Projet d'arrêté relatif à l'organisation des enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle

Réduction du nombre d'heures par élève à 1705 h au total pour les deux ans de CAP.

Mise en place de la co-intervention et du chef-d'œuvre dans un cadre interdisciplinaire.

Mise en place d'un «accompagnement au choix de l'orientation» sur le même modèle que celui de la réforme Blanquer du lycée général (sur un amendement du SNUEP FSU, la notion de « préparation à l'orientation » est remplacée par « accompagnement au choix de l'orientation »).

La FNEC-FP FO a refusé de voter. Aucune garantie n'a été donnée sur les revendications : aucune baisse de la DHG, aucune suppression de poste.

22 **POUR** : UNSA

25 **CONTRE** : FSU, CGT, SNALC, CGT, CFE-CGC

10 **ABSTENTIONS** : SGEN-CFDT

4 **Refus de Vote** : FO

Projet d'arrêté relatif à l'organisation des enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel

Réduction du nombre d'heures élève (Deux heures hebdomadaires en moins pour les baccalauréats «service» et quatre heures et demie en moins pour les baccalauréats « production »)

Comme pour le CAP, mise en place de l'accompagnement au choix à l'orientation, de la co-intervention et du chef-d'œuvre.

17 **POUR** : UNSA

25 **CONTRE** : FSU, CGT, SNALC, SUD, SOLIDAIRES, FEC-CFDT

15 **Abstentions** : SGEN-CFDT, CFDT, UNEF

4 **Refus de vote** : FO

Projet d'arrêté portant création de la spécialité « Métiers du commerce et de la vente » du baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance

Le ministère et l'IGEN déclarent que le «gap» entre la vente et le commerce n'est pas important. Ils arguent de la nécessité de rénover les formations. Ils annoncent une formation des enseignants, en partie par le biais de Magistère, dont on connaît les conséquences : auto-formation hors du temps de travail, remise en cause du droit à la formation, explosion des risques psycho-sociaux.

La FNEC-FP FO a condamné cette fusion qui s'apparente à celle de la spécialité Gestion et Administration et qui va dans le sens des champs de métiers et des Secondes de métiers.

POUR : UNSA, CFDT 28

CONTRE : FO, FSU, CGT, SUD, Solidaires, SNALC 25

Projet d'arrêté portant création de la spécialité «Métiers d'accueil»

Une « Rénovation » qui s'inscrit, notamment, dans le découpage du diplôme en blocs de compétences. FO a rappelé son opposition à la volonté de démanteler les diplômes nationaux en blocs de compétences.

29 **POUR** : UNSA, CFDT, FCPE

24 **CONTRE** : FO, FSU, Solidaires, SNALC, CGT

Décret relatif au Conseil national éducation économie institué auprès des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Recréation du Conseil national éducation économie, placé auprès du ministre de l'éducation nationale et de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et l'innovation dont les missions sont élargies.

19 **POUR** : UNSA, CFDT, CFE-CGC, SNALC, SGEN

2 **CONTRE**

6 **ABSTENTIONS** : FO

5 **REFUS de VOTE** : FSU

Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux modalités du contrôle continu du baccalauréat général et du baccalauréat technologique

Consacre l'autonomie des établissements en ce qui concerne l'organisation des épreuves disciplinaires hors spécialité. Il élargit la période durant laquelle les épreuves peuvent être organisées. Il ne change cependant rien au fond de la réforme : l'organisation, établissement par établissement des épreuves du baccalauréat qui n'aurait, de fait, de national plus que le nom.

FO a rappelé son opposition à l'ensemble de la réforme, dont ce texte n'est qu'un élément, rejetée d'ailleurs par la majorité des enseignants dans les heures d'information syndicale.

L'UNSA, qui a soutenu la réforme Blanquer du lycée a demandé le retrait de l'article 1. Ce qui a été validé par l'administration.

Il reste l'article 2 qui modifie les modalités de passage des examens pour les élèves hors établissement ou en établissement hors contrat.

27 **POUR** : UNSA, CFDT, FSU

8 **CONTRE** : FO, Solidaires, SUD, CGT

9 **ABSTENTIONS** : SNALC

Arrêté relatif aux voies d'orientation

L'arrêté consacre le fait que la voie générale devient une voie d'orientation en elle-même puisque les séries disparaissent. Les séries étant conservées dans la voie technologique. Il s'agit d'un des textes d'application de la réforme Blanquer du lycée et du baccalauréat.

15 **POUR** : UNSA, CFDT, FCPE...

17 **CONTRE** : FNEC, FSU, SNALC...

4 **ABSTENTIONS**